



**KPMG AUDIT IS**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

**Denjean**  
Associés

**Denjean & Associés**  
34, rue Camille Pelletan  
92300 Levallois Perret

**FONCIERE ATLAND**

**Société Anonyme**

Lettre de fin de travaux des  
commissaires aux comptes sur  
le prospectus

FONCIERE ATLAND  
Société Anonyme  
10, avenue George V - 75008 Paris  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : FP-131-009



**KPMG AUDIT IS**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

**Denjean**  
Associés

**Denjean & Associés**  
34, rue Camille Pelletan  
92300 Levallois Perret

**FONCIERE ATLAND**  
**Société Anonyme**

Siège social : 10, avenue George V - 75008 Paris  
Capital social : €25.767.500

**Lettre de fin de travaux des commissaires aux comptes sur le prospectus**

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Foncière Atland SA, nous vous informons que nous avons mis en œuvre sur le prospectus (le « Prospectus ») comprenant les documents de référence 2010 et 2011 déposés, la note d'opération établie à l'occasion de l'émission d'obligations à prime de remboursement variable (OPRV) et le résumé, les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons émis deux lettres de fin de travaux :

- en date du 14 mai 2012, sur le document de référence 2011 déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2012 sous le numéro D. 12-0512 (le « DR2011 ») ; et
- en date du 8 juin 2011, sur le document de référence 2010 déposé auprès de l'AMF le 9 juin 2011 sous le numéro D. 11-0554 (le « DR2010 »).

Nous avons :

- vérifié que les données relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012 de la société Foncière Atland SA figurant dans le prospectus correspondent à notre rapport sur l'information semestrielle 2012 émis le 28 août 2012.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes figurant dans la note d'opération avec les informations financières historiques et à procéder à la lecture d'ensemble du Prospectus afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est émise aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le Prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Paris La Défense, le 5 mars 2013

Levallois Perret, le 5 mars 2013

KPMG Audit IS

Denjean & Associés



François Plat  
*Associé*



Clarence Vergote  
*Associée*